

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-08

OBJET : ADHÉSION AU RESEAU LE CHAINON

L'an 2024, le 13 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 06/03/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS pouvoir à Thierry GADAIS
Alexia ROUSSEAU pouvoir à André LANCIEN
Cécile SACHOT pouvoir à Pierre LAUDEN
Audrey TENEZ pouvoir à Guinard MARNE
Karine DESVARD pouvoir à Lydie RETAILLEAU
Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE

Désignation d'un secrétaire de séance : Emilie CHAPALAIN a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la commission « Culture et évènementiel » du 19 février 2024 ;

EXPOSÉ

Le Chainon est un regroupement de professionnels en charge de projets artistiques et culturels et travaillant sur des principes de mutualisation des connaissances, des moyens, des savoir-faire... Ces lieux de diffusion du spectacle vivant sont tous porteurs de projets culturels forts et défendent plus particulièrement la jeune création.

L'adhésion au Réseau Chainon s'effectue en région via les Fédérations Régionales La cotisation annuelle est de 400 €.

Elle permet :

- ✓ de participer au repérage artistique en proposant les artistes que vous accompagnez sur votre territoire.
- ✓ de découvrir sur quelques jours une sélection artistique pluridisciplinaire (autour de 100 projets) issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 294 programmeurs.
- ✓ de participer à la vie de l'association et d'avoir un droit de vote aux Assemblées Générales du Réseau Chainon.
- ✓ de participer à la Tournée du Chainon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles. L'organisation des tournées s'inscrit dans le cadre de réunions de programmation région par région en présence des adhérents du territoire.
- ✓ de profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents.
- ✓ de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du Réseau mandaté pour couvrir les grands événements culturels.
- ✓ d'avoir un tarif préférentiel de 65€ (au lieu de 130€) pour accéder au Festival du Chainon Manquant.
- ✓ d'avoir un accès prioritaire au système de réservation en ligne pour vos choix de spectacles sur le festival.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20240313-2024DL08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2024
Publication : 18/03/2024

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion au réseau « Chainon » par le versement de la cotisation annuelle de 400 € ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire

Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

